



AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'OPERATION « MON ARBRE A MOI » 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants, L2213-1 et suivants,

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'opération « Mon arbre à moi » qui doit se dérouler le samedi 20 septembre 2025 sur l'espace vert situé rue du Bas de la Ferme de 11h00 à 12h30,

Considérant qu'il convient pour le bon déroulement de l'évènement, de prendre toutes mesures de sécurité en réglementant l'occupation du domaine public sur l'espace vert situé sur ladite-rue,

ARRETE

Article 1 : Le service Espaces Verts et Naturel est autorisé à organiser l'opération « Mon arbre à moi » le samedi 20 septembre 2025 de 10h00 à 13h30 sur l'espace vert situé au droit du parking public de la rue du Bas de la Ferme.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville et inscrit sur le registre des arrêtés municipaux.

Article 3 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur des Services Techniques
- Le Chef de la Police municipale
- La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Palaiseau

Fait à Villebon-sur-Yvette, le 5 septembre 2025

Le Maire

Victor DA SILVA

▪Publié pendant deux mois à compter du 08/09/2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles (Article R. 421-1 du Code de la justice administrative) sis 56 avenue de Saint-Cloud 78000 Versailles par voie dématérialisée sur la plateforme « Télérecours ».

Le délai de recours de deux mois court dès sa publication ou sa notification aux intéressés.